

« Vos démarches en ligne » – Mode d'emploi

Pour déposer votre demande de subvention pour **une démarche en ligne** vous devez faire une demande en ligne sur le site dédié et sécurisé suivant :
<https://vosdemarches.seine-et-marne.fr>

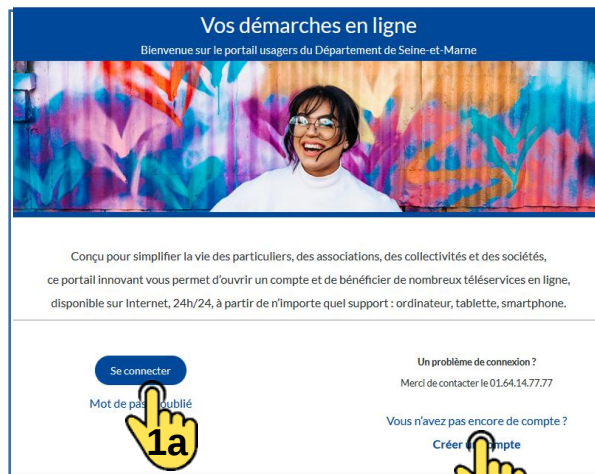
1a

Si vous disposez déjà d'un compte, connectez-vous avec celui-ci en entrant vos identifiants.

OU BIEN

1b

Sinon, créez votre compte en cliquant sur le bouton « **Créer un compte** ». Après création de votre compte, vous recevrez par email un lien d'activation, sur lequel vous devez cliquer pour activer votre compte.



2

Connectez-vous. Vous arrivez sur la page « **DEMARCHES EN LIGNE** »

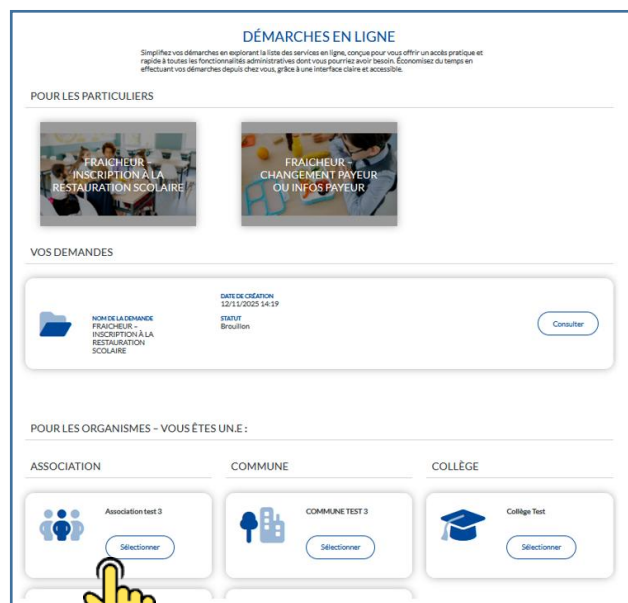
3a

POUR LES ORGANISMES : sélectionnez l'organisme concerné (association, collectivité, collège) puis la démarche en ligne concernée pour créer une nouvelle demande

OU BIEN

3b

Vous pouvez consulter vos demandes existantes en cliquant sur la demande concernée, une fois l'organisme sélectionné



4

Une fois la démarche en ligne sélectionnée, un formulaire apparaît. Une fois toutes les étapes renseignées, **vérifier le récapitulatif** et cliquez sur le bouton « **Valider** ». Votre demande a bien été envoyée pour traitement. Vous pourrez la retrouver dans la page de votre organisme.